

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, qui siège ce Lundi 7 octobre 2024 à 18 h 30, en la salle Tremblay-Équipement, salle de délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents :

**Sont présents(es) :** M. le maire François Claveau  
Mme la conseillère Esther Bouchard  
M. le conseiller Marc-Olivier Gagné  
M. le conseiller Gaston Juair  
M. le conseiller Sylvain Maltais  
M. le conseiller Yvan Thériault  
Mme la conseillère Jessica Tremblay

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance, MME RACHEL BOURGET, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président de la séance, Monsieur le maire François Claveau, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, Monsieur le maire, François Claveau, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

## **202.10.24 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Juair, appuyé par Mme la conseillère Esther Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **203.10.24 3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024**

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du Conseil du lundi 9 septembre 2024.

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Sylvain Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le lundi 9 septembre 2024 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

204.10.24 4. **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024**

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance extraordinaire du Conseil du vendredi 27 septembre 2024.

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Gaston Juair et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le vendredi 27 septembre 2024 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CORRESPONDANCE**

5. **LETTRE DE LA MRC DE LAC-ST-JEAN-EST ACCOMPAGNÉE D'UNE RÉOLUTION, REÇUE LE 20 SEPTEMBRE 2024**

Lettre de la MRC de Lac-St-Jean-Est accompagnée d'une résolution, reçue le 20 septembre 2024. M. Alain Coudé, Greffier-trésorier adjoint, avise que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a l'intention de déclarer sa compétence en matière de transport adapté de personnes. Une résolution adoptée par le conseil de la MRC est jointe à sa correspondance.

6. **UNE LETTRE DE LA FIRME APEX EXPERT CONSEIL RECUE LE 1ER OCTOBRE 2024**

Une lettre de la firme Apex, reçue le 1er octobre 2024, offrant leurs services pour divers accompagnements en ingénierie, obtention de subvention, témoin expert, attestation d'assainissement municipale, infraction environnementale et orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

**ADMINISTRATION - GREFFE**

205.10.24 7. **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 9 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE 2024**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL :

<u>SECTION MUNICIPALITÉ</u>	<u>2024</u>
COMPTES À PAYER	336 023.86 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	163 951.30 \$
SALAIRES NETS DÉJÀ PAYÉS (SEPTEMBRE)	82 775.26 \$

<u>SECTION RÈGLEMENT F.D.I.</u>	0 \$
COMPTES À PAYER	0 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	

Il est proposé par Mme la conseillère Esther Bouchard, appuyée par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 9 septembre au 4 octobre 2024, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Greffière-trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 29263 à 29266, 29268 à 29298, ainsi que les salaires nets payés en septembre, soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussignée Greffière-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 7 OCTOBRE 2024

Rachel Bourget, Greffière-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**206.10.24 8. ACCEPTATION DU BUDGET 2024 DE L'OFFICE D'HABITATION JEANNOIS EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a approuvé une quote-part des municipalités participantes de 120 248 \$ dans sa résolution 147.07.24 ;

**CONSIDÉRANT** ladite résolution prévoit un déficit de 1 082 248 \$ ;

**CONSIDÉRANT** la réception d'un rapport d'approbation – budget 2024 en date du 17 septembre 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Maltais, appuyé par M. le conseiller Gaston Juair et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le budget de l'Office d'habitation Jeannois en date du 17 septembre, lequel prévoit un déficit de 1 146 327 \$ dont une quote-part des municipalités participantes de 127 367 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **RÉSOLUTIONS VISANT LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES**

207.10.24

9.1. **CESSION DE TERRAIN À L'OFFICE D'HABITATION JEANNOIS**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Bruno a défrayé un montant de 15 000 \$ à l'Office d'habitation Jeannois comme fonds de démarrage pour la construction de logements abordables sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT** l'avancement du projet et les modalités particulières à intervenir entre les parties pour conclure la cession du terrain ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la cession du terrain connu comme étant le lot 6 614 521 cadastre du Québec, moyennant l'établissement d'un protocole d'entente sur les modalités à intervenir entre l'Office d'habitation Jeannois et la Municipalité de Saint-Bruno, soit une servitude de passage, l'entretien du terrain, les égouts, et autres particularités.

Il est en outre résolu d'autoriser le maire, François Claveau, et Philippe Lusinchi, directeur générale adjoint et urbaniste, à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

208.10.24

9.2. **EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-BRUNO**

**ATTENDU** que la Municipalité a un grand besoin de logements abordables de qualité pour répondre aux besoins des familles à moyen ou faible revenu demeurant sur son territoire ;

**ATTENDU** que l'accès au logement est un enjeu d'équité sociale et économique ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Bruno souhaite encourager la construction de logements abordables sur son territoire par l'octroi d'un crédit de taxes ;

**À CES CAUSES,**

Il est proposé par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné, appuyé par M. le conseiller Sylvain Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer une exemption des taxes foncières et droit de mutation à l'Office d'habitation Jeannois d'Alma pour les logements abordables qui seront construits sur le lot 6 614 521, situé sur l'avenue Saint-Alphonse, et ce, pour

une période de 35 ans et plus afin de permettre à l'organisme d'atteindre l'équilibre budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## TRAVAUX PUBLICS

### 209.10.24 10. AUTORISATION POUR OUVERTURE DE LA RUE DES ENTREPRENEURS

**CONSIDÉRANT QUE**, en vertu de ses pouvoirs, une municipalité peut construire, gérer et entretenir des chemins municipaux, des ponts, des routes, des rues, des ruelles, des trottoirs et d'autres infrastructures du même type (Loi sur les compétences municipales ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau des routes locales relève de la responsabilité de la municipalité et a pour objet de répondre à des besoins de nature essentiellement locale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire ouvrir la rue des entrepreneurs désignée comme étant une partie du lot 5 094 321 cadastre du Québec afin de donner accès aux entreprises situées dans son prolongement ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents de décréter l'ouverture de la rue des entrepreneurs, d'autoriser l'installation des services municipaux dans ce secteur et qu'un budget de 360 000 \$, incluant les taxes applicables, soit alloué pour concrétiser cette artère.

Il est en outre résolu que les frais de construction de ladite rue soit pris à même le fonds de développement résidentiel de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉGIE INCENDIE

### 210.10.24 11. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR SUD(RISSS)

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno adopte les prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie — secteur sud (RISISS) qui se chiffrent à un total de dépenses et revenus équilibrés d'une somme de 1 213 952 \$, dont une quote-part pour la Municipalité de Saint-Bruno de 238 608 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## AUTRES SUJETS

### 211.10.24 12. MOTION DE FÉLICITATIONS À TOUT LE PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné, appuyé par M. le conseiller Sylvain Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer une motion de félicitations à tout le personnel de la municipalité de Saint-Bruno, cadres et syndiqués, pour l'excellent travail effectué lors du bris majeur d'une conduite d'eau potable le 25 septembre dernier.

Certains ont contribué de manière exceptionnelle à mettre en place des mesures d'urgence, telles distribution d'eau aux citoyens, des citernes pour assurer la livraison d'eau aux agriculteurs, communication sur Facebook de l'état de la situation pendant que d'autres, soit les employés des travaux publics et de l'hygiène du milieu, ont travaillé en se relayant jour et nuit pour redonner le service dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 212.10.24 13. MOTION DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE D'ALMA AINSI QUE LA RISISS

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Maltais, appuyé par Mme la conseillère Esther Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer une motion de remerciements à la Sécurité civile d'Alma, à la Sécurité incendie ainsi que la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud pour leur collaboration aux mesures d'urgence mis en place lors d'un bris majeur d'une conduite d'aqueduc qui privait plus de 4 000 habitants en eau potable et plus d'une trentaine de fermes agricoles sur le territoire de Saint-Bruno et d'Hébertville-Station.

Le soutien de leurs équipes et leur expertise furent d'une aide précieuse. Le conseil municipal tient à les remercier, chacun personnellement, et les féliciter pour le professionnalisme dont ils ont fait preuve dans les circonstances. Ils ont contribué de manière efficace au bon fonctionnement des mesures mises en place, ce qui fut très apprécié.

Il est en outre résolu d'octroyer une motion spéciale de félicitations et de remerciements à M. Maxime Fortin, directeur du service incendie, M. Simon Nicol, capitaine en sécurité civil Ville Alma, M. Jean-Denis Savard, Lieutenant caserne 24 Saint-Gédéon, Mme Mélanie Côté, pompière caserne 23 Saint-Bruno, ainsi qu'à tous les chauffeurs de citerne des différentes casernes, pour leur soutien technique pendant ces journées intensives ainsi que leur coopération avec l'équipe en place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**213.10.24 14. MOTION DE REMERCIEMENTS À VILLE D'ALMA**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer une motion de remerciements à Ville d'Alma pour avoir mis à la disposition de la Municipalité de Saint-Bruno des équipements et du personnel qui ont été d'un grand soutien et d'une aide précieuse dans la réparation du bris majeur d'une conduite d'eau potable.

Le conseil municipal tient à féliciter également tout le personnel aidant pour le professionnalisme dont ils ont fait preuve. Ils ont contribué efficacement aux mesures mises en place pour redonner l'eau à plus de 4 000 habitants, ce qui fut très apprécié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**214.10.24 15. MOTION DE REMERCIEMENTS À VILLE SAGUENAY**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Sylvain Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer une motion de remerciements à Ville de Saguenay pour avoir mis à la disposition de la Municipalité de Saint-Bruno des équipements et du personnel qui ont été d'un grand soutien lors de la distribution d'eau aux producteurs agricoles.

Le conseil municipal tient à féliciter également tout le personnel aidant pour le professionnalisme dont ils ont fait preuve. Ils ont contribué efficacement aux mesures mises en place, ce qui fut très apprécié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**215.10.24 16. MOTION DE REMERCIEMENTS À L'ENTREPRISE ROSARIO MARTEL ET À SES EMPLOYÉS**

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Maltais, appuyé par M. le conseiller Marc-Olivier Gagné et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer une motion de remerciements à l'entreprise Rosario Martel ainsi qu'à ses employés pour l'aide apportée lors du bris d'une conduite d'aqueduc le 25 septembre dernier.

Le conseil municipal tient à remercier tout le personnel de Rosario Martel qui s'est mobilisé pour venir aider l'équipe de Saint-Bruno. Les travailleurs ont pris à cœur leur rôle et ont collaboré de manière efficace et professionnelle. Leur dévouement et leur présence sur les lieux fut très apprécié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

216.10.24

**17. DEMANDE DE REMBOURSEMENT À LA FQM POUR LES INSCRIPTIONS AU CONGRÈS 2024**

**CONSIDÉRANT** la déclaration de mesures d'urgence exceptionnelles le 25 septembre visant le bris d'une conduite principale d'aqueduc alimentant en eau potable plus de 4 000 habitants des municipalités de Saint-Bruno et d'Hébertville Station ;

**CONSIDÉRANT** que les élus municipaux ainsi que les membres de la direction générale, inscrits au congrès de la FQM (26, 27 et 28 septembre), n'ont pu y participer pour des raisons évidentes de gestion des mesures d'urgence ;

**CONSIDÉRANT** qu'il était trop tard le 25 septembre pour annuler les inscriptions au congrès attendu la responsabilité du conseil et de l'administration municipale concernant la gestion de la situation nécessitant l'organisation de travaux en urgence.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la FQM le remboursement des frais d'inscriptions pour Messieurs François Claveau (maire), Yvan Thériault (conseiller), Sylvain Maltais (conseiller), Gaston Juair (conseiller), ainsi que Mme Rachel Bourget (directrice générale) et M. Philippe Lusinchi (directeur général adjoint), en raison de mesures d'urgence déclarées dans la municipalité de Saint-Bruno le 25 septembre.

Il est en outre résolu que la « Déclaration des mesures d'urgence » ainsi que la résolution de prolongation soient jointes à la présente résolution pour faire partie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RAPPORT DES COMITÉS**

**18. RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport.

**QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Une période de question est tenue. Plusieurs questions et commentaires sont apportées, dont notamment de l'information sur la rue des Entrepreneurs, l'entretien du rang 9 par la RMR, le barrage au lac Marco et la possibilité d'une diminution de l'eau, la contribution municipale à l'entretien des chemins pour les associations.



**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**217.10.24 20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Jessica Tremblay de lever la séance.